

Mission(s) LE, LP, SEI	
Nos références 820C250M (820-C-2025-0014)	Date 27/03/2026

MONTAUBAN TRAVAUX DE REHABILITATION COMMISSARIAT

COMPTE-RENDU D'EXAMEN DE DOCUMENT N°2

Envoi	SGAMI DIRECTION DE IMMOBILIER BUREAU RÉG Maître d'ouvrage AFF IMMO OCCITANIE - HADJI Djiloul	djiloul.hadji@interieur.gouv.fr
Copie	BETEM - BON Jean-Michel - FREMONT Laurent - Architecte + bet TCE GARABOL-MACHERY Sixtine - MARKARIAN Misha - RAEILSON Tsirey	j.bon@betem.fr / l.fremont@betem.fr / s.garabiol@betem.fr / m.markarian@betem.fr / t.raelison@betem.fr

Le chargé d'affaire,
Alexis MURAT



Commentaire général
Le présent CRED est complémentaire au RICT n°2

Documents émis par Architecte + bet TCE - BETEM

Références	Date	Document examiné	Avis*
	reçu le 27/03/2026	Courriel de réponse observation SEL	AF
Observation :	Au vu de l'utilisation d'un système de revêtement de sol à base de résine assurant la double fonction sol et étanchéité (type SIKA EPOXYFLOOR WP 4S sous AT 12/14-1689_v2), l'absence de double collerette d'étanchéité pour le siphon est admissible. Un siphon avec simple collerette est prévu.		AF
Observation :	Des siphons de sol sont positionnés en circulation. Procédé type SIKA EPOXYFLOOR WP 4S sous Avis Technique 12/14-1689_v2. L'AT vise la pose sur support existant carrelage avec pente de 1% en tout point sur une distance d'au moins 50cm autour des bords extérieurs des siphons Classement UPEC U4 P4s, conforme au CSTB 3782*v2 et réaction au feu Bfl Il est prévu la généralisation du produit d'étanchéité jusque dans les pièces adjacentes (Cellule de GAV , GT et RGT)		AF

Références	Date	Document examiné	Avis*
	reçu le 27/03/2026	Largeur porte CF1/2h	AF
Observation :	Il nous est confirmé que la porte CF1/2h de 70cm est uniquement pour l'encoffrement du ballon ECS. Les portes des locaux rangements sont prévues en 90cm et CF1/2h.		AF

Références	Date	Document examiné	Avis*
	reçu le 27/03/2026	Courriel de réponse observation BAES	AF
Observation :	Il nous est confirmé que les BAES mis en place sont tels que la télécommande existante permet la mise en repos de ces nouveaux BAES.		AF

Références	Date	Document examiné	Avis*
	reçu le 27/03/2026	Courriel de réponse Ginger	AF
Commentaire :	Au vu du courriel de réponse de l'entreprise Ginger en date du 27/03/2026 (cf. Annexes), des ferraillements des prédalles identiques (section et nombre de torons) sur les 2 zones, des charges similaires, nous ne pouvons maintenir notre observation.		

*** Les avis sont donnés sur les ouvrages, à partir des informations présentes sur les documents examinés, et selon les significations suivantes :**

AF = Avis Favorable ; AS = Avis Suspendu ; AD = Avis Défavorable ; HM = Hors Mission

Il appartient au Maître d'Ouvrage, ou aux intervenants missionnés par lui (Maîtres d'oeuvre, Entreprises,...) d'analyser l'étendue des observations faites par le Contrôleur Technique, de traiter les actions correctives sur l'ensemble des ouvrages concernés et d'en apporter la preuve.

Zimbra

amurat@alpes-contrôles.fr

RE: CIAT - Remarque RICT sur la rapport structure

De : Remy LADEVEZE <r.ladeveze@groupeginger.com> ven., 27 mars 2026 14:29
Objet : RE: CIAT - Remarque RICT sur la rapport structure 📎 8 pièces jointes
À : GARABOL-MACHERY Sixtine <s.garabiol@betem.fr>
Cc : BON Jean-Michel <j.bon@betem.fr>, djiloul hadji <djiloul.hadji@interieur.gouv.fr>, amurat@alpes-contrôles.fr

Bonjour,

Les sondages ont révélé le même type de ferrailage dans les deux zones. Cependant, dans la zone 1, une épaisseur inférieure à 20 cm a été constatée. Pour les calculs, nous avons retenu l'hypothèse la plus défavorable, correspondant à l'épaisseur maximale mesurée (22 cm). Par conséquent, les planchers de la zone 1 présentent, au minimum, une capacité portante équivalente à celle des planchers de la zone 2.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Bien cordialement,

Rémy LADEVEZE

Chef de service - Diagnostic et Pathologies des Structures

T 05.62.71.80.03

M 06.11.67.02.13

r.ladeveze@groupeginger.com



Agence de Toulouse

7, avenue Mercure

31130 QUINT-FONSEGRIVES

www.ginger-cebtp.com

De : GARABOL-MACHERY Sixtine <s.garabiol@betem.fr>

Envoyé : vendredi 27 mars 2026 11:36

À : Remy LADEVEZE <r.ladeveze@groupeginger.com>

Cc : BON Jean-Michel <j.bon@betem.fr>; djiloul.hadji@interieur.gouv.fr; amurat@alpes-contrôles.fr

Objet : CIAT - Remarque RICT sur la rapport structure

Bonjour,

Suite à la transmission de l'ind 1 du rapport structure, le bureau de contrôle a émis une

nouvelle remarque que vous trouverez ci-dessous. Pourriez-vous nous transmettre votre retour pour lever cet avis le plus vite possible ? Le MOA nous demande la reprise du dossier pour lundi 30/03 matin.

Ouvrages de structure - Compatibilité des ouvrages avec les surcharges apportées aux : - Dalles, poutres	AS Le rapport sondage STR STL3.P.0075 ind 1 de Ginger en date du 27/02/26 explicite la justification pour les zones avec complexe prédalle + dalle de compression de 22cm. Il reste à nous transmettre la justification pour la zone avec un complexe prédalle + dalle de compression de 18cm (zone sanitaire PMR).
--	---

Bien cordialement,



Sixtine GARABOL-MACHEREY
Chargée d'affaires
0658372620 www.betem.fr

